



## Note brève et synthétique - Budgets 2025

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation et est disponible sur le site internet de la collectivité.

Le Budget primitif 2025 retrace l'ensemble des prévisions de dépenses et de recettes entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2025, tant en fonctionnement qu'en investissement sur le budget principal et les budgets annexes.

Le budget 2025 est voté le 8 avril 2025 par le conseil communautaire. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la collectivité.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible.

### **1. Le cadre général du Budget :**

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Président, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Au cours de l'année, après le vote du budget, la Communauté de Communes peut :

- Percevoir de nouvelles recettes
- Décider d'engager une nouvelle dépense (travaux urgents, opportunité, ...)
- Ajuster une dépense - réduire un chapitre pour en alimenter un autre.

Ces ajustements du budget s'appellent des décisions modificatives. Elles sont votées par le conseil communautaire.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité :

- La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année (énergies, fournitures, personnel, ...).
- La section d'investissement retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune (travaux, achats de matériels...).

## 2. Vue synthétique des budgets 2025

	Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Budget Principal</b>	<b>4 085 300,34 €</b>	<b>4 085 300,34 €</b>	<b>1 384 918,66 €</b>	<b>1 384 918,66 €</b>
<b>Budget SPANC</b>	<b>57 329,00 €</b>	<b>57 329,00 €</b>	<b>7 716,31 €</b>	<b>7 716,31 €</b>
<b>Budget Atelier Relais de Peyre</b>	<b>59 927,13 €</b>	<b>59 927,13 €</b>	<b>82 029,37 €</b>	<b>82 029,37 €</b>
<b>Budget GEMAPI</b>	<b>45 531,18 €</b>	<b>45 531,18 €</b>	<b>106 626,18 €</b>	<b>106 626,18 €</b>
<b>Budget Pôle Manifestation</b>	<b>103 083,20 €</b>	<b>103 083,20 €</b>	<b>151 954,90 €</b>	<b>151 954,90 €</b>
<b>Budget ZAC Aumont Aubrac</b>	Cf. pages 8 et 9			
<b>Budget ZAE Nasbinals</b>				
<b>Budget ZA Arcomie</b>				
<b>Budget Lotissement les Escuriales</b>				
<b>Budget Lotissement Noalhac</b>				
<b>Budget ZAE Fournels</b>				

## 3. La section de fonctionnement

Elle permet à notre collectivité d'assurer notre quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services. Pour la section de fonctionnement le budget est voté par chapitre. C'est-à-dire que l'ensemble des dépenses de même ordre sont à l'intérieur d'un même chapitre budgétaire. L'exécutif peut, sans demander l'autorisation de l'assemblée, opérer des virements de crédits entre articles en toute liberté et sans obligation de le notifier au comptable. Il peut également opérer des virements entre chapitre (fongibilité des crédits) à hauteur de 7,5% des dépenses inscrites au budget primitif. Ces virements doivent toutefois apparaître au compte administratif.

## Vue globale de la Section de Fonctionnement du Budget Primitif Principal 2025

Chap.	DEPENSES	BP 2025
011	Charges à caractère général	569 442,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	819 715,00 €
014	Atténuations de produits	806 290,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 317 134,00 €
66	Charges financières	75 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	6 000,00 €
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>3 593 581,00 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	276 702,70 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	215 016,64 €
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>491 719,34 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCT.</b>		<b>4 085 300,34 €</b>

Chap.	RECETTES	BP 2025
013	Atténuations de charges	55 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes divers	411 156,00 €
73	Impôts et taxes	516 322,00 €
731	Impositions directes	1 804 392,00 €
74	Dotations et participations	476 165,00 €
75	Autres produits de gestion courante	475 300,00 €
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	500,00 €
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>3 738 835,00 €</b>
002	Résultat d'exploitation reporté	290 622,68 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	55 842,66 €
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>346 465,34 €</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCT.</b>		<b>4 085 300,34 €</b>

### 4-1 – Les dépenses de fonctionnement :

A) Les dépenses générales (chapitre 011) : elles regroupent les achats d'eau, d'électricité, de fournitures et de petits matériels, l'entretien des bâtiments et de la voirie, les primes d'assurance, les honoraires, les fêtes et cérémonies et les animations.

Les charges générales sont en hausse et prennent en compte les éléments extérieurs qui s'imposent à la collectivité. L'augmentation du prix de l'électricité et du fioul est en grande partie responsable de cette augmentation.

B) Les dépenses de personnel (chapitre 012) : la masse salariale inclut les rémunérations brutes, la nouvelle bonification indiciaire, le régime indemnitaire, les charges salariales et patronales, l'assurance du personnel et la médecine du travail.

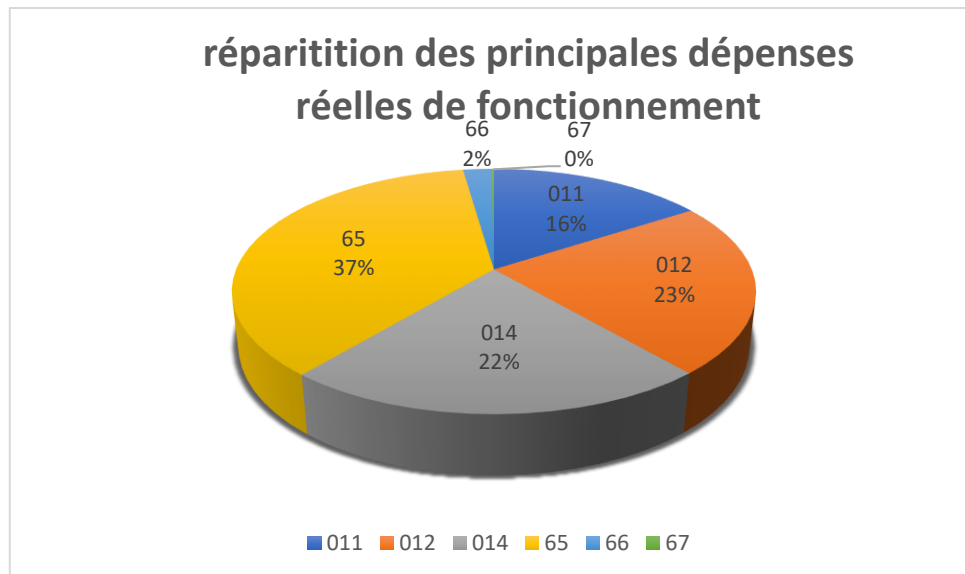
Les charges prévisionnelles de personnel sont en hausse et prennent en compte les éléments extérieurs qui s'imposent à la collectivité : revalorisation du point d'indice, assurance du personnel.

C) L'atténuation de produits (chapitre 014) : Ce chapitre comprend le FPIC, Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal. Il s'agit d'un fonds prélevé sur les communes/communautés de communes avec de fortes ressources pour être redistribué aux communes défavorisées. Il comporte également le reversement de l'attribution de compensation que la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac doit reverser aux communes membres.

D) Les charges de gestion courante (chapitre 65) : Il s'agit des indemnités versées aux élus et charges afférentes, des subventions versées aux associations et des contributions obligatoires versées (Syndicat Mixte les Monts de la Margeride, Comité de Tourisme Lozère, PETR Pays du Gévaudan, PNR Aubrac, Gîte de France) et des subventions aux budgets annexes.

E) Les charges financières (chapitre 66) : ce sont les intérêts des emprunts contractés.

F) Les charges exceptionnelles (chapitre 67) : ce sont les annulations de titres d'exercices antérieures et d'une provision suite à un contentieux.



#### 4-2 - Les recettes de fonctionnement :

A) Produits des services, du domaine et ventes divers (chapitre 70) : ces recettes proviennent de la facturation du service commun aux communes membre de la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac et de la facturation des visites au musée de Javols.

B) Les impôts et taxes (chapitre 73) : il s'agit des impôts locaux et des compensations, de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (reversée dans son intégralité au Syndicat Mixte SIVOM la Montagne), de la taxe de séjour (reversée dans son intégralité à l'Office de Tourisme de l'Aubrac Lozérien), de la fraction TVA (compensation de l'Etat suite à la suppression de la taxe d'habitation + CVAE). Lors du vote du budget, le conseil communautaire a fixé les taux d'imposition pour l'année 2024.

##### B1 La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2025 :

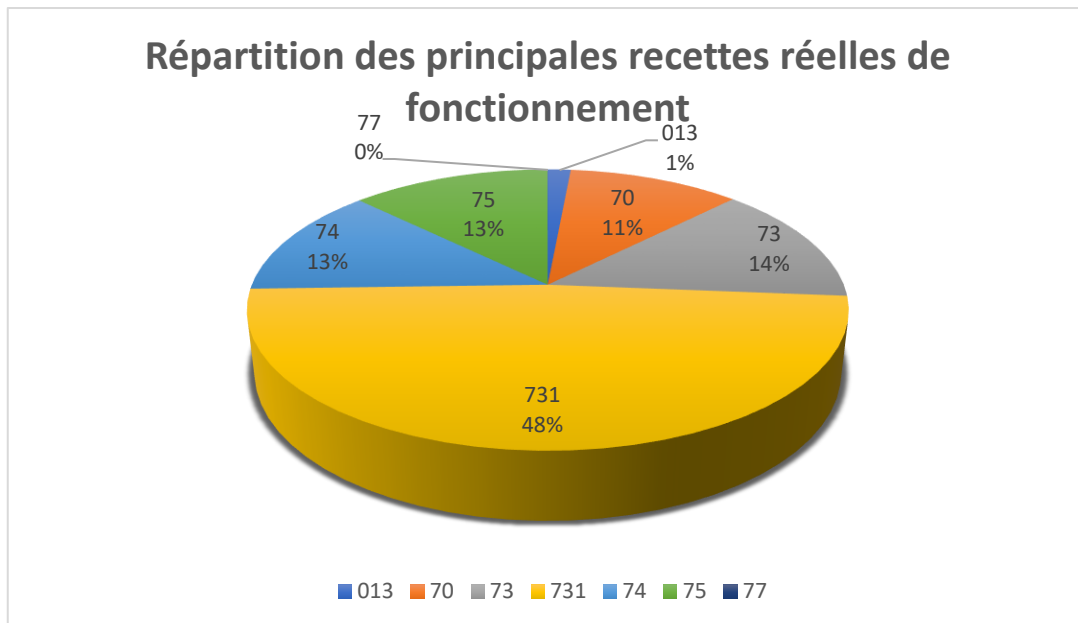
- *concernant les ménages*
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 3,74 %
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties 34,82 %
  - Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : 4,29 % (majoration spéciale des taux : 0,45%)
  - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : 11,00 %
- *concernant les entreprises*
  - Cotisation foncière des entreprises (CFE) 24,82 %

Le produit attendu de la fiscalité locale pour les ménages s'élève à 539 980,00 € + 729 818,00 € de TEOM.

Le produit attendu de la fiscalité locale pour les entreprises s'élève à 282 203,00 €.

C) Les dotations et participations (chapitre 74) : il s'agit des dotations de l'État (dotation d'intercommunalité, dotation de compensation des groupements de communes, Fonds de Compensation de la TVA et compensations au titre des exonérations de taxes d'habitation et foncières).

D) Autres produits de gestion courante (chapitre 75) : correspondent aux sommes encaissées au titre des locations.



#### 4. La section d'Investissement

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Communauté de Communes à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Le budget d'investissement regroupe :

##### 5-1 les dépenses :

Toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de biens immobiliers, d'études, de travaux, de matériels, de mobilier, matériel informatique...

##### 5-2 Les recettes :

Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple subventions du Département et/ou de la Région pour des travaux sur des bâtiments ...).

Sur la Communauté de Communes, le budget d'investissement est voté par opération. L'exécutif peut, sans demander l'autorisation de l'assemblée, opérer des virements de crédits entre chapitre et article au sein d'une même opération en toute liberté et sans obligation de le notifier au comptable. Ces virements doivent toutefois apparaître au compte administratif.

## Vue globale de la Section d'Investissement du Budget Primitif Principal 2025

### DEPENSES

### RECETTES

N°	Opération	Restes à réaliser 2024	BP 2025	Restes à réaliser 2024	BP 2025
<b>OPFI</b>	Opération financière	2 000,00 €	247 743,00 €		822 737,00 €
<b>OPNI</b>	Opération non individualisée				
<b>34</b>	Sentiers		10 000,00 €		
<b>109</b>	Extension maison de retraite	2 785,00 €	10 000,00 €		
<b>115</b>	Travaux château de Fournels		10 000,00 €		
<b>122</b>	Régularisation cadastrale au droit de l'Hôtel du Bès		5 000,00 €		
<b>205</b>	Centre technique	8 200,00 €	234 120,00 €		155 600,00 €
<b>206</b>	Acquisition matériel	9 376,00 €	14 376,00 €		
<b>207</b>	Grosse réparation bâtiment	24 913,00 €	34 445,00 €		15 000,00 €
<b>227</b>	Immobilier entreprise et touristique	41 417,00 €	50 000,00 €		
<b>228</b>	PIG rénovation énergétique logements	2 900,00 €	10 000,00 €		
<b>231</b>	Musée et site archéologique de Javols	6 877,00 €	8 877,00 €	€	€
<b>243</b>	LOCO'BRAC	4 570,00 €	4 570,00 €		
<b>244</b>	Etude transfert eau et Assainissement	42 260,00	42 260,00	29 435,00 €	29 435,00 €
<b>245</b>	SCOT	10 000,00 €	10 000,00 €		
<b>246</b>	Etude pôle Touristique Peyre en Aubrac	43 301,00 €	43 301,00 €		€
<b>247</b>	Grosses réparations bâtiments secteur de Fournels		59 979,00 €		
<b>248</b>	MAM Fournels	20 000,00 €	383 640,00 €		254 820,00 €
<b>249</b>	Réfection toiture ancien hôtel Chassang		207 281,00 €		108 000,00 €
		<b>218 599,00 €</b>	<b>1 385 592,00 €</b>	<b>29 435,00 €</b>	<b>1 385 592,00 €</b>

## 5. Les budgets annexes

### 5-1 Budget SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

#### Vue globale de la Section de Fonctionnement 2025

Chap.	DEPENSES	BP 2025
<b>011</b>	Charges à caractère général	9 345,00 €
<b>012</b>	Charges de personnel et frais assimilés	45 156,00 €
<b>67</b>	Charges exceptionnelles	500,00 €
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>55 001,00 €</b>
<b>042</b>	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 328,00 €
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>2 328,00 €</b>
	<b>TOTAL DEPENSES DE FONCT.</b>	<b>57 329,00 €</b>

Chap.	RECETTES	BP 2025
70	Vente de produits fabriqués, prestations	45 708,27 €
74	Subvention d'exploitation	10 000,00 €
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>55 708,27 €</b>
<b>002</b>	Résultat d'exploitation reporté	337,73 €
<b>042</b>	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 283,00 €
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>1 620,73 €</b>
	<b>TOTAL RECETTES DE FONCT.</b>	<b>57 329,00 €</b>

### Les dépenses de fonctionnement :

A) Les charges à caractère général (chapitre 011) : elles regroupent les achats de fournitures et de petits matériels, de carburants.

B) Les dépenses de personnel (chapitre 012) : concerne le personnel affecté pour le service SPANC.

### Les recettes de fonctionnement :

A) Produits des services, du domaine et ventes divers (chapitre 70) : ces recettes proviennent de la facturation aux usagers de la redevance pour le contrôle et la vérification des installations d'assainissement non collectif.

### Vue globale de la Section d'Investissement 2025

		DEPENSES	RECETTES
N°	Opération	BP 2025	BP 2025
<b>OPFI</b>	Opération financière	1 283,00 €	7 716,31 €
<b>10</b>	Acquisition véhicule et matériel	6 433,31 €	
		<b>7 716,31 €</b>	<b>7 716,31 €</b>

L'investissement de ce budget ne résulte que des amortissements.

## 5-2 Budget Pôle Manifestation

### Vue globale de la Section de Fonctionnement 2025

Chap.	Dépenses	BP 2025
<b>011</b>	Charges à caractère général	18 599,20 €
<b>65</b>	Autres charges de gestion courante	10,00 €
<b>66</b>	Charges financières	13 554,00 €
<b>67</b>	Charges exceptionnelles	
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>32 163,20 €</b>
<b>023</b>	Virement à la section d'investissement	70 920,00 €
<b>042</b>	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>70 920,00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCT.</b>		<b>103 083,20 €</b>

Chap.	Dépenses	BP 2025
74	Dotations, subventions et participations	87 600,00 €
75	Autres produits de gestion courante	15 005,00 €
77	Produits exceptionnels	
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>102 605,00 €</b>
<b>002</b>	Résultat d'exploitation reporté	478,20 €
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>478,20 €</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCT.</b>		<b>103 083,20 €</b>

### Les dépenses de fonctionnement :

A) Les charges à caractère général (chapitre 011) : elles regroupent les achats de fournitures et de petits matériels, d'électricité, d'eau et de communication.

B) Les charges financières (chapitre 012) : ce sont les intérêts des prêts.

### Les recettes de fonctionnement :

- A) Dotations, subventions et participations (chapitre 74) : Subvention du budget général.
- B) Autres produits de gestion courante (chapitre 75) : ce sont les revenus de la location de la Grande Halle de Peyre en Aubrac.

### Vue globale de la Section d'Investissement 2025

N°	Opération	DEPENSES		RECETTES	
		Restes à réaliser 2024	BP 2025	Restes à réaliser 2024	BP 2025
<b>OPFI</b>	Opération financière		138 829,90 €		151 954,90 €
<b>110</b>	Amgt dispositif nettoyage à partir du stockage de l'eau de pluie				
<b>111</b>	Mise aux normes Installation électrique	1 240,00 €	1 240,00 €		
<b>112</b>	Mise en place plateforme	11 885,00 €	11 885,00 €		
		<b>13 125,00 €</b>	<b>151 954,90 €</b>		<b>151 954,90 €</b>

### 5-3 Budget ZAE Arcomie

#### \* Coût de l'opération :

- \* Coût des travaux d'Aménagement (yc MOE)..... 164 328,00 € H.T.
- \* Coût des travaux de dépollution (yc MOE)..... 252 852,00 € H.T.
- \* Coût diagnostic environnemental (+ IEM)..... 13 320,00 € H.T.
- \* Coût du Plan de Gestion..... 15 240,00 € H.T.

**TOTAL H.T..... 445 740,00 €**

- Subvention DETR 2021..... 80 480,00 €
- Vente des lots..... 61 867,00 € (4 759 m<sup>2</sup> x 13 € H.T)
- Subvention « Fonds Vert » Plan de Gestion.....10 794,00 €
- Subvention « Fonds Vert » ..... 252 852,00 €
- Participation CCHTA / Commune Monts-Verts..... 39 747,00 €

**TOTAL HT..... 445 740,00 €**

### 5-4 Budget ZAC Aumont-Aubrac

#### \* Coût de l'opération :

- \* Travaux.....700 000 € H.T
- \* Acquisition Réserve foncière.....250 000 € H.T
- \* Etudes, divers.....110 000 € H.T

**TOTAL H.T ... 1 060 000,00 €**



**\* Recettes générées par l'investissement :**

- Vente lots (7) : .....18 563 m<sup>2</sup> x 13 € H.T = 241 319,00 € H.T

**\* Dépenses : 1 060 000,00 € – 241 319,00 € = 818 681,00 € H.T**

**\* Plan de financement :**

- Subvention ETAT..... 420 000,00 €  
- Subvention REGION..... 200 000,00 €  
- Emprunt..... 200 000,00 €  
- Fonds propres ( vente lots )..... 241 319,00 €  
**TOTAL H.T ... 1 061 319,00 €**

**5-5 Budget ZAE Nasbinals**

**\* Coût de l'opération :**

- Travaux..... 160 000,00 € H.T  
- Maîtrise d'œuvre..... 10 496,00 € H.T  
**TOTAL H.T ..... 170 496,00 €**

**\* Recettes générées par l'investissement :**

- Vente lots : 5 361 m<sup>2</sup> x 9 € HT = ..... 48 249,00 € H.T

**\* Plan de financement :**

- Subvention ETAT ..... 54 859,00 €  
- Emprunt..... 67 388,00 €  
- Vente lots..... 48 249,00 €  
**TOTAL H.T ..... 170 496,00 €**

**5-6 Budget Lotissement Noalhac**

**Recettes 2025**

- Vente lot = **21 160,00 € T.T.C**

**5-7 Budgets Lotissement les Escuriales et ZAE Fournels.**

Ces budgets sont dormants et ne présentent pas de mouvements.

## 5-8 Budget Atelier Relais de Peyre

### Vue globale de la Section de Fonctionnement 2025

Chap.	Dépenses	BP 2025
65	Autres charges de gestion courante	10,03 €
66	Charges financières	9 400,00 €
67	Charges exceptionnelles	
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>9 410,03 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	15 453,44 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	35 063,66 €
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>50 517,10 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCT.</b>		<b>59 927,13 €</b>

Chap.	Dépenses	BP 2025
74	Dotations et participations	47 598,00 €
75	Autres produits de gestion courante	10,00 €
77	Produits exceptionnels	
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>47 608,00 €</b>
002	Résultat d'exploitation reporté	292,03 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	12 027,10 €
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>12 319,13 €</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCT.</b>		<b>59 927,13 €</b>

### Vue globale de la Section d'Investissement 2025

#### DEPENSES

#### RECETTES

N°	Opération	Restes à réaliser 2024	BP 2025	Restes à réaliser 2024	BP 2025
OPFI	Opération financière		72 029,37 €		82 029,37 €
100	Atelier Peyre	3 562,00 €	10 000,00 €		
		<b>3 562,00 €</b>	<b>82 029,37 €</b>		<b>82 029,37 €</b>

## 5-9 Budget GEMAPI

### Vue globale de la Section de Fonctionnement 2025

Chap.	Dépenses	BP 2025
<b>Total des dépenses réelles</b>		
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	3 498,00 €
023	Virement à la section d'investissement	42 033,18 €
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>45 531,18 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCT.</b>		<b>45 531,18 €</b>

Chap.	Recettes	BP 2025
731	Impôts et taxes	33 242,36 €
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>33 242,36 €</b>
002	Résultat d'exploit. rep.	12 288,82 €
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>12 288,82 €</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCT.</b>		<b>45 531,18 €</b>

### Vue globale de la Section d'Investissement 2025

#### DEPENSES

#### RECETTES

N°	Opération	Restes à réaliser 2024	BP 2025	Restes à réaliser 2024	BP 2025
OPNI	Opération non individualisée	3 716,00 €	3 716,00 €		
OPFI	Opération financière				73 026,18 €
100	PPG BES	9 378,00 €	9 378,00 €		
101	PPG BES 2023	5 559,00 €	5 559,00 €		
102	PPG BES 2024	8 842,00 €	8 842,00 €		
103	PAPI Fournels		48 000,00 €		33 600,00 €
104	PPG BES 2025		31 131,18 €		
		<b>27 495,00 €</b>	<b>106 626,18 €</b>		<b>106 626,18 €</b>

## 6- Analyse de la dette

### Budget Principal

<b>ETAT DE LA DETTE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025</b>	
<b>Annuités de l'exercice 2025</b>	
Amortissements	Intérêts
<b>180 973,39 €</b>	<b>37 327,17 €</b>

### Budget Atelier Relais de Peyre

<b>ETAT DE LA DETTE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025</b>	
<b>Annuités de l'exercice 2025</b>	
Amortissements	Intérêts
<b>32 051,41 €</b>	<b>9 399,67 €</b>

### Budget Pôle Manifestation Agricole

<b>ETAT DE LA DETTE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025</b>	
<b>Annuités de l'exercice 2025</b>	
Amortissements	Intérêts
<b>57 794,98 €</b>	<b>12 118,06 €</b>

### Budget ZAC Aumont-Aubrac

<b>ETAT DE LA DETTE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025</b>	
<b>Annuités de l'exercice 2025</b>	
Amortissements	Intérêts
<b>9 174,03 €</b>	<b>2 045,21 €</b>

### Budget ZA Arcomie

<b>ETAT DE LA DETTE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025</b>	
<b>Annuités de l'exercice 2025</b>	
Amortissements	Intérêts
	<b>11 530,92 €</b>

## 7– Effectifs de la collectivité et charges de personnel

	Réalisé 2023	Réalisé 2024	BP 2025
Effectifs en ETP (équivalent temps plein)	15.24	15.69	16
Chapitre 012 – Charges de personnel	797 099,25 €	789 305,92 €	819 715,00 €

## 8 – Principaux ratios - Budget Principal

	2025
Dépenses réelles de fonctionnement / population	684,52 €
Produits des impositions directes / population	430,57 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	712,21 €
Encours de la dette / population	250,86 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	22,83 %
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	35,22 %

*Population INSEE (2023) 5 245 habitants*